

ORDRE DU JOUR :

1- Vote du Budget 2022.

2- Travaux sur voirie communale accidentogène : demande d'aide au Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux

3- Actualités de la Communauté d'agglomération de Saintes

4- Questions diverses.

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Mairie le 14 avril 2022 à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS et MM Alain DESTREGUIL, Didier FENEANT, Jean-Luc MARCHAIS, Yann POUVREAU, Régis PLANET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Olivier DOUHAUD à M. Alain DESTREGUIL, Mme Gaëlle POMME-CASSIEROU à Mme Laurence BESSON, Mme Émilie MORINAUD à M. Yann POUVREAU et M. Laurent RAVET à M. Didier FENEANT.

Absents excusés

Mme Josiane BRIAND

Mme Anicée MESPLEDE

M. Thierry THIBAUDEAU

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Didier FENEANT est nommé secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Vote du Budget 2022

Monsieur le maire présente la section d'investissement du Budget 2022 et par la suite la section de fonctionnement. Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget de l'exercice 2022.

Investissement

Dépenses : 416 521,63

Recettes : 421 594,22

Fonctionnement

Dépenses : 906 647,29

Recettes : 906 647,29

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 434 490,22 (dont 17 968,59 de RAR)

Recettes : 434 490,22 (dont 12 896,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 906 647,29

Recettes : 906 647,29

2- Travaux sur voirie communale accidentogène : demande d'aide au Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers et que ces travaux sont éligibles au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le maire indique que le devis présenté par le Syndicat départemental de la voirie, s'élève à 8 333,33 € HT soit 10 000,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, l'aide financière départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- Actualités de la Communauté d'agglomération de Saintes.

En prélude au Festival de musique de Saintes qui se déroulera du 16 au 23 juillet prochain, des concerts seront proposés dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération de Saintes.

La commune de Bussac sur Charente s'est portée candidate pour accueillir un de ces concerts. Elle a été retenue. Madame Laurence Besson, conseillère référente de la commune pour cet événement fait le point sur l'organisation prévue. La date retenue est le samedi 18 juin à 20 heures. Le concert se déroulera dans le jardin du presbytère. L'après-midi une sieste musicale sera proposée.

4- Questions diverses.

- Un point est fait sur le déroulement du premier tour des élections présidentielles et sur l'organisation du deuxième tour qui aura lieu le dimanche 24 avril.
- Monsieur le maire fait état des transactions menées en vue de l'acquisition d'un bâtiment situé aux Bacheliers.
- Monsieur Alain Destreguil informe le Conseil des problèmes de téléphone que rencontre la mairie depuis plusieurs semaines, suite au changement de standard. Plusieurs pistes sont avancées pour trouver des solutions à ces difficultés qui pénalisent les administrés.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le maire,

Jean-Luc MARCHAIS

